



COMMUNE DE PONCHON

### SÉANCE DU 05 FEVRIER 2021

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Robert JOYOT, **Maire**.

Yannig MERLIN; Colette JOLLIVET; Geneviève DELABY, Denis ROLLAND, **Adjoints**.

Laurence LACHAPELLE, Nadège PERROTTE, Alain CHOTEAU, Bernard LETUVE, Bruno CAFFIER,

Anne Françoise LAMBRECHTS, Francine FAUQUEMBERGUE, Nancy SUZÉ, Myriam LEDOUX,

Olivier WAUTERS **Conseillers**.

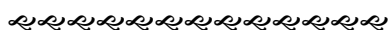
#### PARTICIPAIENTT À LA RÉUNION :

- ✓ Mme THILL Députée de l'Oise
- ✓ Mme CORNET Secrétaire de Mairie

En raison de la crise sanitaire le public n'avait pas été admis.

**SECRETARE DE SÉANCE :** Geneviève DELABY.

**Compte Rendu de la séance du 27 novembre 2020. Aucune Observations**



#### 1. Vote d'une subvention en faveur de la Ligue contre le Cancer :

Mme CANIVET, ancienne Conseillère, décédée au mois de novembre 2020, avait souhaité qu'il soit fait des dons à la Ligue contre le Cancer. À l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer une subvention de 200 € à la Ligue contre le Cancer.

#### 2. Le point sur le Financement de l'École :

Montant de l'Investissement :		1 821 763 HT
Montant des subventions confirmées		<u>892 066 HT</u> 929 697
Subventions attendues du Département	240 315 (1)	
Subventions attendues de la Région	<u>150 000 (1)</u>	
	390 315	
Renouvellement de demande de subvention		
Auprès de l'Etat / DETR	<u>135 000 (2)</u>	<u>525 315</u> 404 382

(1) Subventions attendues et hautement probables mais non confirmées

(2) Mme THILL, Députée de l'Oise nous appuiera

On demandera au Crédit Agricole de clarifier sa position, dans l'attente des subventions non-confirmées. Si des ordres de service n'étaient pas lancés au 31 mars 2021, le Département retirerait 53 500 €, du montant de ses subventions.



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMMUNE DE PONCHON

### 3. Avenant au Contrat de Maitrise d'œuvre pour l'École.

Le groupe de Maitrise d'Œuvre qui comprend :

- ✓ Le cabinet Fournier, architecte
- ✓ Le cabinet AMOPC, économiste,
- ✓ Le cabinet BCIP, fluide et thermique,
- ✓ Le cabinet MCOI, VRD, demande un avenant à son contrat, pour les motifs suivants :

- Une augmentation du montant prévisionnel des travaux passant de 1 280 000€HT à 1 495 000€HT. Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs qui sont :

- L'intégration de la réfection de la rue des Quarteron (non prévu au programme)
- Le réaménagement global de l'école maternelle permettant de créer une liaison intérieure avec l'extension sans greffer de coursive extérieure initialement prévue au programme.

- La mission initiale de maîtrise d'œuvre ne comprenait pas de mission de diagnostic et de relevé des bâtiments existants. Cette prestation a été rendue nécessaire par l'étendue des travaux validés en phase ESQ et pour déposer un dossier de Permis de Construire conforme et recevable par les services instructeurs y compris les commissions de sécurité et d'accessibilité.

- La durée des travaux initialement prévue de 12 mois (y compris un mois de préparation de chantier) est estimée en phase APD à 18 mois soit une augmentation de 6 mois. Cette augmentation est liée à une organisation de chantier permettant l'exécution des travaux en site occupé au sein du groupe scolaire. Encore une fois la réalisation de travaux plus conséquents dans l'école maternelle induit principalement ce délai complémentaire.

Courte discussion sur l'argument tiré des travaux en site occupé.

Montant initial du marché :	105 600 € HT
Montant de l'avenant :	<u>17 738</u>
Nouveau montant	123 338 € HT

Accord unanime du Conseil Municipal

### 4. Exonération de la Taxe d'Aménagement sur les places de parkings et sur les abris de jardin.

À l'unanimité, le Conseil décide d'exonérer de la taxe d'aménagement les places de parking non-couvertes.

A la majorité, il décide d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin de moins de 15 m<sup>2</sup> au sol.

Pour cette dernière proposition, votent une limite de 10 m<sup>2</sup> au sol : C. Jollivet, D. Rolland, A. Choteau, F. Fauquembegue, AF Lambrechts.

Votent une limite de 15 m<sup>2</sup> au sol : R. Joyot, Y Merlin, G Delaby, O Wauters, N Perrotte, B Létuvé, B Caffier, My. Ledoux, L. Lachapelle.

S'abstient : N Suzé.



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMMUNE DE PONCHON

### 5. Attribution de compensation de la THELLOISE.

L'établissement de la taxe professionnelle unique, intervenue depuis bientôt vingt ans, s'était fait sur les bases suivantes.

- ✓ Toute la taxe professionnelle était perçue par la Communauté du Thelle.
- ✓ Toute la taxe foncière et toute la taxe d'habitation étaient perçues par les communes.

Mais ce devaient être une opération « blanche » pour les communes : Compensation versée par la Communauté du Thelle pour les premières, compensations versées à la Communauté du Thelle pour les secondes.

En 2020 : Compensation versée par la Thelloise :	6 000 000 €
Compensation versée par les communes	350 000 €
Compensation versée par PONCHON	28 000 €

Démarche à entreprendre auprès de la THELLOISE pour rectifier ce déséquilibre.

### 6. Viabilisation d'un terrain à bâtir. Référence : délibération n° 20161136 du 24 novembre 2016.

Pour l'acquisition du terrain du BOULOIR, nécessaire à l'extension de l'École, il était prévu, dans la délibération sus-référencée, la signature d'une convention avec les propriétaires du BOULOIR, dont les termes essentiels étaient les suivants :

- ✓ Attribution aux propriétaires du Bouloir de deux lots viabilisés tirés du lotissement du clos du Larris.
- ✓ Attribution aux propriétaires du Bouloir d'un terrain aménagé sur le Bouloir, aux frais de la Commune.

Ce dernier terrain a été attribué aux propriétaires du Bouloir qui l'ont revendu.

Sur le plan juridique et administratif il apparaît plus opérant que ce soit le nouveau propriétaire qui commande lui-même les travaux à son nom, comme tout propriétaire, constructeur, et maître d'ouvrage, pour que le montant des travaux, à savoir :

- ✓ Eau : citerneau et pose du compteur d'eau
- ✓ Assainissement : boîte de branchement et un mètre de canalisation à l'intérieur de la propriété
- ✓ Électricité : coffret électrique.

Et qu'ils lui soit ensuite remboursé par la Commune.

Accord unanime du Conseil Municipal

### 7. Convention avec la Médiathèque Départementale.

Exposé de Francine FAUQUEMBERGUE sur le fonctionnement de la Bibliothèque et ses perspectives.

Au terme de cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la signature d'une convention avec la Médiathèque Départementale et d'allouer un budget d'acquisition de 1 € par habitant, soit 1 130 €.

F. Fauquembergue remercie les personnes qui offrent des livres, particulièrement dans les collections enfantines.

Remerciement du Conseil à Francine. FAUQUEMBERGUE, Mireille MACRET, et Pierre KELLER, qui travaillent beaucoup pour la bibliothèque de PONCHON.



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

## QUESTIONS DIVERSES

- **Mme THILL**, députée de l'Oise évoque la carte scolaire. Elle demande que lui soit envoyé les chiffres prévisionnels de l'École
- **Olivier WAUTERS**, demande si nous avons des masques pour l'école. Il s'en trouve une réserve à la Mairie. Nous fournissons le personnel enseignant. Mais nous n'avons pas de masques pour les enfants.
- **Nancy Suzé**, demande où en est le commerce qui doit s'installer dans l'ancienne boulangerie. Mme Agnès VASSEUR est déterminée à y ouvrir un commerce multi-services de proximité, avec éventuellement, l'appui des Bistrot de Pays. Les derniers contacts avec le groupe SOS-1000 cafés, nous ont détournés de son concours.
- **Yannig MERLIN**, lance l'idée d'un dépôt de pain, en attendant l'installation du commerce multi-services. Contact à prendre sur ce point avec Mme Agnès VASSEUR.
- **Yannig MERLIN**, demande où se trouvent les constats demandés à Mr CASTANIE, Huissier, l'un pour le mur du château, l'autre pour les caravanes des Novalles. Robert JOYOT a téléphoné à Mr CASTANIE : la poste a perdu les constats (!) Il devait les renvoyer, mais ils ne sont toujours pas arrivés (!).
- **Olivier WAUTERS**, déplore la mauvaise tenue des chantiers d'ENEDIS, ou du Syndicat d'Électricité, ou des deux à la fois.
- **Myriam LEDOUX**, déplore les dépôts sauvages. Plaintes portées à la gendarmerie, mais les déposers laissent rarement leurs coordonnées. Elle déplore également l'état des massifs de fleurs à l'angle de la Route Nationale, et de la rue des Beurrons. Elle remercie les services communaux qui ont nettoyé récemment la Route Nationale.
- **Denis ROLLAND**, évoque le spectacle que pourrait donner Gilles AMYOT à la Salle des Fêtes de PONCHON. Coût pour la commune : 600 €. Il faudrait s'appuyer sur une association.
- **Francine FAUQUEMBERGUE**, remercie les Ponchonnois qui ont fourni les Restaurant du Cœur, de façon conséquente.

**Date présumée du prochain Conseil :**

**Vendredi 05 mars à 20H30**

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON

Téléphone : 03 44 03 31 58

Mail : [mairie.de.ponchon@orange.fr](mailto:mairie.de.ponchon@orange.fr) - Site internet : <http://ponchon.fr>